

Le JDD (12/06/10)

Hidalgo: "On ne va pas 'massacrer' les Halles"

Anne Hidalgo contre-attaque sur le polémique dossier des Halles. La première adjointe PS au maire de Paris – chargée de l'urbanisme – dévoile dans le *JDD* la future place René-Cassin, dont la suppression annoncée avait provoqué un tollé. Un nouveau permis de démolir pour le jardin des Halles a été voté lundi au Conseil de Paris, après l'arrêt du chantier par décision de justice mi-mai. Mais d'autres recours se préparent...



La future place René-Cassin, remodelée, avec Saint-Eustache à gauche, la tête sculptée au centre, la Canopée en arrière-plan. (David Mangin Architecte)

Le dossier des Halles a-t-il encore un avenir? C'est un dossier d'intérêt général qui a fait l'objet de plusieurs votes au conseil de Paris – dont certains à l'unanimité –, de plusieurs enquêtes administratives qui ont reçu un avis favorable. Qu'il y ait des contestations, c'est normal en démocratie. On en a

tenu compte, mais la limite, c'est l'intérêt général. On répondra à chaque recours, en adaptant, en évoluant, et on y arrivera. Les Halles, c'est près de 800.000 voyageurs par jour, c'est un pôle économique et commercial majeur de la métropole. La rénovation est nécessaire, on la fera.

Est-il indispensable de détruire totalement le jardin des Halles? Si on abandonne les projets de surface, on ne peut pas rénover le sous-sol. Il est impossible de traiter le pôle d'échange [la gare], un projet que personne ne conteste, sans toucher au jardin, ne serait-ce que pour créer les nouveaux accès ou faciliter les flux de voyageurs. Tout se tient dans ce dossier. Notre rôle est d'arbitrer entre l'intérêt général et une forme un peu égoïste d'appropriation de ce quartier par une association légitime mais pas représentative à elle seule. Evitons la caricature. Il ne s'agit pas de "massacrer" un lieu magnifique, mais d'améliorer un jardin mal fichu, qui n'est pas digne de l'endroit dans lequel il se trouve, le cœur de Paris. Le nouveau jardin offrira une surface accessible au public beaucoup plus importante, en particulier une grande pelouse de 12.000 m², contre 3.500 aujourd'hui.

L'abattage des 343 arbres a du mal à passer... L'émotion est compréhensible. Le problème de ces arbres, c'est qu'ils sont plantés sur une dalle, pas en pleine terre. La faible profondeur du sol les empêche de bien grandir. Ils ne sont pas en bonne santé. On n'abat pas des arbres par plaisir. Actuellement, le jardin des Halles compte 459 arbres ; 116 seront conservés, 343 abattus ; et on en plantera 375.

«Il est fréquent d'avoir des discussions avec les architectes qui considèrent que leur œuvre ne suppose pas de modification.»

L'architecte David Mangin* prévoyait de raser la place René-Cassin, au pied de l'église Saint-Eustache, provoquant la colère des riverains. Elle sera finalement sauvée... Dès le début, le maire a demandé à David Mangin que cette place soit préservée. C'est un lieu de rendez-vous identifié et apprécié, où les gens aiment se retrouver. Il est vrai que le parti-pris initial de l'architecte était de l'absorber dans la végétalisation du jardin. Le commissaire enquêteur a donné un avis favorable sous réserve du maintien de cette place. David Mangin a donc travaillé à la restituer de manière plus significative. La parole est tenue.

David Mangin a dû revoir sa copie... Oui. On en a discuté ensemble. Vous savez, les architectes sont des artistes. Parfois, l'imagination de l'artiste trouve un point d'achoppement avec l'usage d'un lieu, d'un bâtiment. Il est fréquent

d'avoir des discussions avec les architectes qui considèrent que leur œuvre ne suppose pas de modification. Ce que je respecte. Je tiens à rendre hommage à David Mangin, qui est un grand architecte, un grand urbanisme. Ce qu'il vit sur ce dossier, personne ne lui envie dans la profession. Lors de réunions, des injures ont fusé, des mots très durs ont été prononcés contre lui et les autres architectes. Cette agressivité injurieuse n'est pas acceptable. Il a fallu remettre les pendules à l'heure.

A quoi ressemblera la nouvelle place René-Cassin? Elle retrouvera son périmètre actuel et son caractère minéral, dégagée des arbres qui venaient l'habiller dans le projet initial. Elle conserve son aspect d'amphithéâtre évasé, avec des gradins ouverts sur Saint-Eustache et sur la célèbre grosse tête d'Henri de Miller. De part et d'autre des emmarchements peu élevés, les gens pourront s'asseoir sur les gradins, se faire bronzer, lire, discuter..., comme aujourd'hui, en mieux. Au pied de ces marches, une voie de cheminement relie la Bourse à Beaubourg, en passant par le Forum. Le projet initial prévoyait un alignement d'arbres. Là, ils forment une courbe. Au-dessus, la fontaine disparaît pour permettre une traversée Nord-Sud et une ouverture complète sur le jardin, vers la Canopée. Tout le monde devrait être satisfait, y compris le maire du 1er.

Le jardin Lalanne est définitivement abandonné? Oui, il était devenu dangereux pour les enfants. Les petits Parisiens auront un jardin d'aventure moderne qui correspond à l'imaginaire des gamins du XXI^e siècle. Beaucoup ne connaissaient pas le jardin Lalanne qui était assez confidentiel. On va partager un peu plus. Je comprends l'attachement affectif et nostalgique des riverains. Mais il ne peut pas empêcher Paris, la métropole, la Région, la RATP, le reste de la population concernée par ce quartier de le faire évoluer. On n'est pas des bétonneurs, on est là pour faire bouger les choses, pas en passant en force, mais dans une logique démocratique qui veut que les élus légitimes finissent par trancher. Par ailleurs, à l'endroit où se situe le jardin Lalanne, on est obligé d'installer la cité de chantier – qui accueillera tout de même 700 ouvriers –, ainsi que le système d'emboîtement des lamelles de verre formant la Canopée [qui coiffera le Forum de Halles].

«Pierre Lellouche se trompe. Le projet des Halles n'est pas illégal.»

La Canopée ressemblera-t-elle vraiment à un toit de verre léger et aérien, posé sur le Forum comme un nuage? Esthétiquement, l'aspect ne sera-t-il pas un peu plus massif que prévu? Ce sera vraiment un toit de verre, avec un jeu de transparence important, le contraire d'un bâtiment massif avec

des murs. C'est le parti-pris de Patrick Berger [l'architecte]. D'ailleurs, un système de poutres arrondies a été spécialement mis au point avec des ingénieurs pour supporter l'ensemble tout en préservant l'aspect aérien. Et grâce à un système de lamelles de verre, qui permettent une bonne ventilation du Forum, on aura une très belle œuvre. Notre discussion avec les architectes a surtout porté sur le programme: les élus que nous sommes exigent des équipements publics. Le commerce a sa place aux Halles, depuis le moyen-âge, qu'on ne vienne pas me raconter d'histoires. La Canopée est donc devenue plus qu'un voile de verre : elle va abriter un conservatoire, une médiathèque, un lieu des pratiques métropolitaines...

Pierre Lellouche – secrétaire d'Etat chargé des Affaires européennes – affirme qu'un avenant au contrat passé fin avril avec David Mangin aurait dû faire l'objet d'un appel d'offre. L'ensemble du projet des Halles serait donc "illégal"... Il se trompe. Il cite un arrêt de la cour de justice européenne de 2009 qui a conduit à modifier la législation française. Jusqu'ici la procédure juridique du "marché de définition" était très répandue en matière d'aménagement (toutes les grandes villes l'ont utilisée), car elle permettait de passer ensuite des "marchés subséquents", pour conduire les travaux, les études, etc. Cela évitait une remise en concurrence à chaque étape du projet. Pierre Lellouche dit : ça ne tient plus, à cause de cette jurisprudence européenne. Il oublie juste un arrêt du Conseil d'Etat de décembre 2009 – une affaire concernant la commune de Béziers –, qui réaffirme le principe de stabilité juridique des actes, même si la législation a été modifiée depuis. Ce principe exclut toute rétroactivité. L'avenant en question ne remet donc pas en question le marché passé avec David Mangin. J'ai rappelé ces points de droit à M. Lellouche.

Le préfet de Région sera saisi pour un contrôle de légalité... Si d'aventure le préfet statuait contre Paris, cela créerait une jurisprudence qui vaudrait pour toutes les collectivités, pour tous les marchés de définition et marchés subséquents conclus en France. Il se trouve qu'il y en a un certain nombre, notamment à la Défense. L'Epad a procédé de cette façon, concernant l'axe Neuilly-Courbevoie, les circulations du quartier d'affaires, etc. De même, tout le projet Euromed, qui tient à cœur de M. Gaudin à Marseille, est fondé sur cette procédure. Idem à Bordeaux ou à Lyon. Je réponds donc à M. Lellouche: peut-on se permettre d'être irresponsable à ce point quand on est au gouvernement... quand bien même on veut s'implanter dans la nouvelle circonscription du centre de Paris?

Le dossier des Halles a été lancé en 2002, pourtant rien n'est encore sorti de terre. Ne risque-t-il pas de s'engluer dans une bataille juridique sans fin? Je ne crois pas. On ne peut pas prendre en otage une métropole et 800.000 voyageurs. Le projet des Halles fait partie de notre contrat de mandature. On vient de voter une délibération. On démarrera le chantier au plus tard à l'automne. La livraison n'est pas repoussée : 2011 pour le jardin d'aventure, 2013 pour la Canopée...

****Coordinateur du chantier des Halles, qui comprend la restructuration du jardin, la reconstruction du centre commercial (la Canopée) et la rénovation du pôle transport.***